



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 26 juin 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 20 juin 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 31
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Dominique MARIE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Stéphanie LEBERRURIER a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Alain QUEHE, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Lydie OLIVE, Yvonne LE GAC, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240626-15 : ENV_PCAET_APPEL À PROJETS "BIODIVERSITE ET PLANTATIONS PEDAGOGIQUES" : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX LAUREATS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Pré-Bocage Intercom,

Vu la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, précisant l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;

Vu l'adoption du PCAET le 5 février 2020 par délibération du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom ;

Vu la délibération n°20240213-10 relative au lancement de l'appel à projets « Biodiversité et Plantations pédagogiques » 2024 de Pré-Bocage intercom ;

Considérant la volonté de la collectivité à mettre en œuvre des actions pour faciliter l'émergence de projets en faveur de la biodiversité ;

Considérant les avis favorables des membres de la commission Environnement réunie le 06 juin 2024 ;

Rappel du contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de Développement Durable à l'échelle du territoire, Pré-Bocage Intercom (PBI) lance son premier appel à projets (AAP) « Biodiversité et Plantations pédagogiques » à destination des communes de son territoire.

Ainsi, la Communauté de Communes souhaite faciliter l'émergence de projets en faveur de la biodiversité et en direction du grand public, projets ayant un intérêt écologique, un fort impact sur la biodiversité et une implication des élus et des citoyens.

L'aide de la Communautés de Communes PBI prend la forme d'une subvention à hauteur de 40 % dans les limites suivantes :

❖ Axe 1 : Biodiversité :

Une enveloppe de 6 700 € (financement de 40 % dans la limite de 1 000 € TTC par projet) est allouée à cet axe.

❖ Axe 2 : Plantations pédagogiques :

Une enveloppe de 9 000 € (financement de 40 % dans la limite de 3 000 € TTC par projet) est allouée à cet axe.

Sélection des projets 2024

3 communes ont répondu à l'appel à projets lancé en Février 2024 et l'analyse des dossiers de candidature a eu lieu en commission Environnement le 6 juin dernier.

❖ Projet présenté par la Commune de Le Mesnil Au Grain

- 1ère candidature - Axe 1
- Intitulé : Plantation d'une haie bocagère autour d'une création d'aire de jeux autour de la future réserve incendie.
- Objectif : Créer une barrière naturelle autour de l'aire de jeux en favorisant la biodiversité
- Date de démarrage prévisionnelle du projet : T4 2024 – T1 2025
- Intérêt écologique et impacts sur la biodiversité :
 - Participation à la restauration des haies bocagères
 - Protections naturelles autour de l'aire de jeux (vent, animaux, érosion/ruissellement)
- Plan de financement prévisionnel du projet

- Densification de niches écologiques existantes (replantation de haie en complément)
- Création de nouveaux milieux (plantation d'arbres tiges et de cépées variés, plantation d'un *fruticetum* comestible, tests de prairies fleuries).
- Méthode de suivi (indicateurs) :
 - Relevés des espèces végétales et animales (reptiles et gastéropodes)
 - Mise en place de nichoirs en différents lieux (arrivée des passereaux)
- Caractère innovant du projet, implication citoyens, aspects pédagogiques :
 - Mise en place dans un même espace des 3 dynamiques : maintien, densification et création
 - Mode de gestion alternatif sera une manière d'expliquer les dynamiques de conquête des milieux et de fermeture des paysages
 - *Fruticetum* servira de catalogue pour les habitants et les ST
 - *Arboretum* scindé en 3 thèmes pour présenter aux visiteurs différents sujets en lien avec les préoccupations environnementales actuelles et la restauration des friches (panneaux pédagogiques)
 - Accueil d'évènements temporaires ou semi-permanents en fonction des initiatives locales (mobillier et cheminement accessible)
 - Concertation, implication de la population via l'ABC
- Plan de financement prévisionnel du projet

Financement	Montant HT (Axe 1 et 2)
Coût total du projet	293 283 €
CD 14 + LEADER	120 000 €
Autofinancement	169 283 €
PBi	(1 000 + 3 000) = 4 000 €

Les membres de la commission Environnement réunie le 06 juin dernier ont donné un avis favorable à l'attribution des aides sollicitées dans le cadre de cet appel à projets « Biodiversité et Plantations pédagogiques » 2024 par les trois communes candidates.

Axes	Communes	Coût du projet	Autofinancement	Participations	
				Autres	PBi
1	Le Mesnil au Grain	1 422,50 €	853,50 €	X	569 €
1	Parfouru/Odon	1 828,16 €	1 096,90 €	X	731,26 €
1	Villers-Bocage	293 283 €	169 283 €	120 000 €	1 000 €
Total Axe 1					2 300,26 €
2	Villers-Bocage	293 283 €	169 283 €	120 000 €	3 000 €
Total Axe 2					3 000 €

Enveloppes restantes à l'issue de l'attribution des subventions :

- ❖ Axe 1 : Biodiversité : une enveloppe de 4 399,74 € ;
- ❖ Axe 2 : Plantations pédagogiques : une enveloppe de 6 000 €.

Financement	Montant TTC (Axe 1)
Coût total du projet	1 422,50 €
Autofinancement	853,50 €
PBI	569 €

❖ **Projet présenté par la Commune de Parfouru/Odon**

- 1^{ère} candidature - Axe 1
- Intitulé : Replantation d'arbres de haut jet
- Objectif : sensibilisation des habitants via le bulletin communal
- Date de démarrage prévisionnelle du projet : Novembre 2024 (bilan : printemps 2025)
- Descriptif du projet : Depuis deux ans, la commune s'est engagée à replanter chaque année des arbres de haut jet (20 hêtres et chênes replantés depuis 2022).
- Intérêt écologique et impacts sur la biodiversité :
 - Intérêt écologique sur la faune et la flore
 - Intérêt pour les générations futures
- Plan de financement prévisionnel du projet

Financement	Montant TTC (Axe 1)
Coût total du projet	1 828,16 €
Autofinancement	1 096,90 €
PBI	731,26 €

❖ **Projet présenté par la Commune de Villers-Bocage**

- 1^{ère} candidature - Axes 1 et 2
- Intitulé : Création d'un *arboretum* et d'un espace d'éducation à l'Environnement
- Objectif : Dans la continuité de l'ABC, poursuivre l'engagement de la commune en faveur de la biodiversité :
 - Mise en avant des essences locales et des espèces à protéger ou à conserver
 - Développement de la pédagogie autour de la biodiversité
 - Gestion vertueuse du site avec une gestion différenciée des espaces et de l'éco-pâturage
- Date de démarrage prévisionnelle du projet : 14 novembre 2024 (bilan : 15 juin 2025)
- Intérêt écologique et impacts sur la biodiversité :
 - Maintien de l'état de milieux (prairie de fauche, refus et zones non fauchées)

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, (sans le vote d'Annick SOLIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE et David PICCAND) décide :

- **D'AUTORISER** le versement des subventions aux communes lauréates de l'appel à projets « Biodiversité et Plantations pédagogiques » 2024 comme suit :
 - une subvention de 569 € au projet porté par la Commune de Le Mesnil au Grain au titre de l'Axe 1 de l'Appel à Projets 2024 ;
 - une subvention de 731,26 € au projet porté par la Commune de Parfouru/Odon au titre de l'Axe 1 de l'Appel à Projets 2024 ;
 - une subvention de 4 000 € au projet porté par la Commune de Villers-Bocage au titre des Axes 1 et 2 de l'Appel à Projets 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20240626-20240626-15_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024